

Question écrite (07/04/2022)**Épreuves du baccalauréat dans les établissements d'enseignement français à l'étranger en Chine**

M. Jean-Pierre Bansard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur les épreuves du baccalauréat dans les établissements d'enseignement français à l'étranger en Chine. Les différentes mesures en place en Chine pour contrer la pandémie de Covid-19 ne permettent pas d'assurer le bon déroulement des épreuves du baccalauréat en 2022. En effet, la politique « Zéro covid » en place prévoit des confinements très stricts : il suffit d'une personne cas contact ou asymptomatique pour isoler un quartier ou un immeuble entier pour une semaine, mettant en péril la possibilité pour les élèves de se rendre à leurs épreuves et de réviser dans des conditions convenables. Les règlementations sont variables mais ni l'esprit général de la politique choisie pour lutter contre le Covid-19 ni la vitesse de propagation du variant Omicron n'ont engendré un aménagement des restrictions, en particulier à Hong-Kong et dans la province du Zhejiang qui compte la ville de Shanghai où beaucoup de nos ressortissants résident. Des tests sont pratiqués tous les jours et le risque d'être évacué vers des centres d'isolement en cas de contamination est important. L'inquiétude des familles et des élèves est d'autant plus forte que la période cruciale des examens s'ouvre prochainement. A l'image de ce qui a été mis en place pour les établissements des Français de l'étranger en Russie ou en Ukraine, il lui demande si la validation de toutes les épreuves du baccalauréat en contrôle continu est envisagée pour la Chine.